



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 08 -14122023

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_08_14122023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 08/12/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : convention archiviste CCBDP

Monsieur le Maire expose que la CC BDP a dans son équipe 2 archivistes. Les communes peuvent en bénéficier en signant une convention. Nous aurions bien besoin de réorganiser nos archives et de les « réduire »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Le Maire à signer la convention pour la mission d'archiviste avec la CCBDP

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0